

GEMINI 1e

GEMINI FONDATION COLLECTIVE 1e

COMPTES ANNUELS 2020



SOMMAIRE

Bilan	3
Compte d'exploitation	4
Annexe aux comptes annuels	6
Rapport de l'organe de révision	15

		31.12.2020	31.12.2019	Annexe
Actif		CHF	CHF	Chiffre
A	Placement de capitaux	41 421 968	34 717 210	
	Liquidité et placements sur le marché monétaire	2 244 187	2 211 565	
	Compte courant auprès de l'employeur	261 688	270 649	6.6
	Comptes de primes auprès des compagnies d'assurance	17 028	10 385	
	Autres créances	23 500	49 400	
	Fortune des pools	38 875 565	32 175 211	6.2
	Pool GEMINI 1e	30 608 279	23 838 710	
	Stratégies individuelles	8 267 286	8 336 500	
B	Compte de régularisation actif	34 786	44 828	
	Total de l'actif	41 456 754	34 762 038	

		31.12.2020	31.12.2019	Annexe
Passif		CHF	CHF	Chiffre
D	Dettes	2 252 322	1 613 430	
	Prestations de libre passage et rentes	1 818 236	1 160 550	
	Compte courant auprès de l'employeur	12 165	22 783	
	Autres dettes	421 921	430 097	
E	Compte de régularisation passif	11 700	27 860	
F	Réserves de cotisations des employeurs	24 871	–	
G	Total provisions non techniques	1 035 573	947 827	7.1
H	Capitaux de prévoyance et provisions techniques	37 932 288	31 972 920	
	Capital de prévoyance assurés actifs	37 932 288	31 972 920	5.2
J	Capital de la fondation	200 000	200 000	
	Total du passif	41 456 754	34 762 038	

COMPTE D'EXPLOITATION

		2020	2019	Annexe
		CHF	CHF	Chiffre
Activité d'assurance				
K	Cotisations et apports ordinaires et autres	4 864 745	5 513 651	
	Cotisations des salariés	1 588 816	1 627 769	
	Cotisations des employeurs	2 563 812	2 895 591	
	Prélèvement sur les réserves de cotisations des employeurs pour le financement des cotisations	-16 624	-	
	Primes uniques et rachats	687 246	990 291	
	Versements aux réserves de cotisations des employeurs	41 495	-	
L	Prestations d'entrée	5 501 494	24 016 783	
	Prestations de libre passage	5 501 494	23 974 783	
	Remboursements de versements EPL / divorces	-	42 000	
(K-L)	Encaissement de cotisations et prestations d'entrée	10 366 239	29 530 434	
M	Prestations réglementaires	-409 487	-174 824	
	Rentes de survivants	-33 716	-27 829	
	Prestations en capital à la retraite	-365 321	-146 995	
	Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-10 449	-	
N	Prestations extraréglementaires	-	-	
O	Prestations de sortie	-4 763 082	-7 883 894	
	Prestations de libre passage à la sortie	-4 763 082	-7 365 980	
	Versements anticipés EPL / divorces	-	-517 914	
(M-O)	Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-5 172 568	-8 058 718	
P/Q	Dissolution / constitution d'un capital de prévoyance assurés actifs, de provisions et de réserves de cotisations	-5 984 238	-22 552 686	
	Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance assurés actifs	-4 806 465	-21 040 755	
	Résultat des titres pour les plans 1e	-1 152 902	-1 511 931	
	Constitution (-) / dissolution (+) des réserves de cotisations	-24 871	-	
R	Produits relatifs aux prestations d'assurance	50 954	33 528	
	Prestations d'assurance	50 954	33 528	
S	Charges d'assurance	-295 051	-289 661	
	Primes d'assurance	-293 034	-287 672	
	Cotisations au fonds de garantie	-2 017	-1 989	
K-S	Résultat net de l'activité d'assurance	-1 034 665	-1 337 103	

		2020	2019	Annexe
		CHF	CHF	Chiffre
Résultat des placements et autres résultats				
T	Résultat net des placements	1 194 094	1 443 071	
	Liquidités et placements sur le marché monétaire	-324	24 652	
	Résultat des différents pools	1 347 446	1 597 435	
	Pool GEMINI 1e	998 832	939 557	
	Stratégies individuelles	348 614	657 878	
	Résultat des intérêts sur les créances	-14	-2 004	
	Dépense pour la gestion de fortune	-153 015	-177 012	6.5
U	Dissolution (+) / constitution (-) des provisions non techniques	-	-	
V	Autres produits	21 214	26 561	
	Autres produits	21 214	26 561	
W	Autres charges	-6 938	-	
X	Frais d'administration	-173 704	-132 530	
	Frais généraux d'administration	-135 903	-79 871	
	Activités de courtage	-14 865	-23 558	
	Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle	-12 762	-24 152	
	Autorité de surveillance	-10 174	-4 948	
	Excédent de charges / produits avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	-	-	
K-X				
Y	Dissolution (+) / constitution (-) des fonds libres de la fondation	-	-	
Z	Excédents de produits (+) ou de charges (-) aux fonds libres de la fondation	-	-	

1. BASES ET ORGANISATION

1.1 Forme juridique et but

GEMINI Fondation collective 1e est une fondation au sens des articles 80 ss. CC et 331 CO. L'acte authentique de la fondation date du 14 mars 2018. La fondation est inscrite sur la liste des institutions de prévoyance non enregistrées du canton de Schwyz sous le numéro de référence NSZ-1161. La fondation a pour but de réaliser la prévoyance professionnelle extra-obligatoire au sens de l'art. 1e OPP 2 pour les salariés et l'employeur en cas de vieillesse et d'invalidité, et pour leurs survivants en cas de décès. La prévoyance est réalisée conformément aux dispositions de la LPP, dans la mesure où celle-ci est applicable aux institutions non inscrites dans le registre de la prévoyance professionnelle dans le cadre de la prévoyance professionnelle extra-obligatoire. La fondation peut proposer des prestations allant au-delà des prestations minimales légales.

1.2 Fonds de garantie

GEMINI Fondation collective 1e verse au fonds de garantie les contributions individuelles des caisses de prévoyance affiliées pour l'insolvabilité.

1.3 Acte de fondation et règlements

Document	établi le	en vigueur au
Règlement cadre	1.3.2018	1.1.2018
Règlement de liquidation partielle	1.3.2018	1.1.2018
Règlement de placement	1.3.2018	1.1.2018
Règlement électoral	17.12.2019	1.1.2020
Règlement d'organisation	24.4.2020	1.1.2020
Acte de fondation	14.3.2018	14.3.2018

1.4 Organe de gestion paritaire / autorisations de signature

Les membres du Conseil de fondation, les membres de la direction et les autres personnes habilitées à signer signent collectivement à deux.

Conseil de fondation

Représentants de l'employeur

Pascal Renaud, indépendant
Vital G. Stutz, Advozug GmbH (vice-président)

Représentant des employés

Manuel Wyss, MACON GmbH (président)

Représentant de la fondatrice

Albert Steiner, Avadis Prévoyance SA

Direction

Christoph Oeschger, directeur
Stefan Sadler, directeur adjoint

1.5 Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle

Allvisa AG, Zurich, partenaire contractuel
René Zehnder, expert en charge

Organe de révision

Patrik Schaller, Ernst & Young AG, Bâle

Investment Controlling

UBS Fund Management (Switzerland) AG, Bâle

Consultant

Complementa AG, Saint-Gall

Autorité de surveillance

Zentralschweizer BVG- und Stiftungsaufsicht (ZBSA),
Lucerne

1.6 Caisses de prévoyance affiliées

À la fin de l'exercice, 17 caisses de prévoyance d'entreprises indépendantes les unes des autres étaient affiliées.

2. PERSONNES ASSURÉES ACTIVES ET BÉNÉFICIAIRES DE RENTE

Effectif des personnes assurées actives et bénéficiaires de rente

Effectif	12/31/2019	Entrées	Sorties	12/31/2020	Différence
Personnes assurées actives	156	36	-38	154	-2
Bénéficiaire de rente d'invalidité	-	-	-	-	-
Rentes de partenaire	1	-	-	1	-
Rentes d'enfants/d'orphelins	2	-	-	2	-
Total	159	36	-38	157	-2

3. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'OBJECTIF

3.1 Explications sur le plan de prévoyance

La fondation collective réalise la prévoyance professionnelle du régime surobligatoire pour les caisses de prévoyance affiliées au sens de l'article 1e OPP 2. Les prestations sont définies en fonction du règlement cadre mis en vigueur par le Conseil de fondation. La commission de prévoyance compétente détermine un ou plusieurs plans de prévoyance par institution de prévoyance. Les prestations de vieillesse et de sortie reposent sur la primauté des cotisations, et les prestations de vieillesse sont versées en capital. La fondation ne verse pas de rentes de vieillesse. Les prestations de risque lors de décès et d'invalidité reposent sur la primauté des prestations, sur la base du salaire assuré. La réassurance congruente des prestations est réglée par le contrat d'assurance vie collective 50/0.67.515 passé avec Bâloise Vie SA.

3.2 Financement et méthode de financement

Le financement de GEMINI Fondation collective 1e est assuré par les cotisations des employeurs et des salariés. La part moyenne des employeurs est de 62%, celle des salariés de 38%. Le financement est régi de sorte que la fondation collective soit à tout moment en mesure de s'acquitter de ses obligations réglementaires.

3.3 Informations supplémentaires sur les activités de prévoyance

Les assurés peuvent racheter des prestations de prévoyance supplémentaires. La somme de rachat maximale possible figure dans le tableau de rachat du plan de prévoyance.

4. PRINCIPES DE COMPTABILITÉ ET D'ÉVALUATION, PERMANENCE

4.1 Confirmation de la présentation des comptes conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26

Les dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26 s'appliquent aux comptes annuels au 31 décembre 2020 (rubriques principales avec les lettres A à Z).

4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les principes de comptabilité et d'évaluation sont conformes aux dispositions des articles 47, 48 et 48a-c OPP 2 ainsi qu'à la norme Swiss GAAP RPC 26. Les valeurs actuelles et les valeurs réelles à la date de clôture du bilan sont indiquées comme suit:

conversion des devises étrangères: taux de change à la date de clôture du bilan.

5. RISQUES ACTUARIELS ET COUVERTURE DES RISQUES

5.1 Type de couverture des risques, réassurance

La réassurance congruente des risques de décès et d'invalidité est réglée par le contrat d'assurance vie collective 50/0.67.515 passé avec Bâloise Vie SA. Les prestations de vieillesse sont uniquement versées sous forme de capital.

5.2 Evolution des avoirs d'épargne

	2020 CHF	2019 CHF
Etat des avoirs d'épargne au 1^{er} janvier	31 972 920	9 420 235
Cotisations d'épargne des employés	1 502 294	1 545 039
Cotisations d'épargne des employeurs	2 243 835	2 519 529
Autres cotisations et versements	687 246	990 291
Apports de libre passage	5 501 494	22 725 967
Apports de libre passage provenant de nouveaux contrats	–	1 248 817
Remboursements de versements anticipés EPL / divorces	–	42 000
Prestations de libre passage à la sortie	-4 756 002	-7 245 655
Versements anticipés EPL / divorces	–	-517 914
Prestations sous forme de capital suite à la retraite, au décès et à l'invalidité	-372 401	-267 320
Résultat des titres pour les plans 1e	1 152 902	1 511 931
Etat des avoirs d'épargne au 31 décembre	37 932 288	31 972 921

5.3 Evolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rente

GEMINI Fondation collective 1e ne verse pas de rentes. Il n'est donc pas nécessaire de constituer un capital de prévoyance. Les valeurs de rachat des rentes achetées auprès de Bâloise Vie SA s'élèvent à CHF 610 727 (année précédente CHF 705 998).

5.4 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Le dernier contrôle actuariel de GEMINI Fondation collective 1e selon l'article 52e LPP remonte à la fin 2018. Le résultat de cet audit peut se résumer comme suit:

- le degré de couverture selon l'art. 44 OPP2 est de 100% au niveau de la fondation collective et pour chaque caisse de prévoyance affiliée;
- la fondation collective offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements au sens de l'article 52e al. 1 let. a LPP;
- les mesures de sécurité supplémentaire prises par la fondation au sens de l'article 43 OPP 2 sont suffisantes;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales (art. 52e al. 1 let. b LPP).

6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Comité de placement

GEMINI Fondation collective 1e n'a pas de comité de placement en propre. Elle bénéficie dans ce contexte des solutions de fonds proposées par GEMINI Fondation collective auxquelles elle participe. La collaboration est fixée par une convention de coopération.

Pools de placement

En 2020, les actifs de GEMINI Fondation collective 1e ont été investis dans les six stratégies de placement GEMINI 1e 10, GEMINI 1e 20, GEMINI 1e 30, GEMINI 1e 40, GEMINI 1e 50 et GEMINI 1e Marché monétaire, conformément au règlement de placement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018.

Deux caisses de prévoyance gèrent et surveillent leurs stratégies de placement elles-mêmes.

Gérants de fortune

La gestion de fortune est confiée par catégorie de placement à des gérants de fortune spécialisés (cf. tableau ci-dessous). Tous les gérants de fortune sont des banques et sociétés d'investissement agréées par la FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers). Le bureau administratif de GEMINI Fondation collective 1e gère les ressources opérationnelles.

Catégorie de placement	Gérant de fortune
Liquidités	Pictet Asset Management SA, Genève
Obligations CHF	Syz Asset Management SA, Genève UBS SA, UBS Asset Management, Zurich
Obligations d'Etats en monnaies étrangères hedged	BlackRock Advisors (UK) Limited, Londres
Obligations d'entreprises en monnaies étrangères hedged	BlackRock Advisors (UK) Limited, Londres
Actions Suisse	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich
Actions étranger	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich
Actions étranger hedged	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich
Actions marchés émergents	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich

Custody

Le Global Custody est assuré par UBS Switzerland AG, Zurich. Elle gère les divers dépôts et comptes des mandats.

Communication sur le résultat des votes

L'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) fixe les modalités d'exercice des droits de vote des sociétés anonymes suisses cotées en bourse en Suisse et à l'étranger. GEMINI Fondation collective 1e suit les recommanda-

tions d'Ethos en matière de droit de vote via GEMINI Fondation collective et a exercé ses droits en conséquence. Dans le cadre de l'exercice de ses droits de vote, le Conseil de fondation s'oriente en fonction des intérêts à long terme des assurés de la fondation. Lors de chaque scrutin, il se réserve la possibilité de s'écarter de la proposition d'Ethos, lorsqu'il ne partage pas l'opinion de cette dernière. Le détail des résultats des scrutins est publié chaque trimestre sur le site web de GEMINI Fondation collective.

6.2 Présentation des placements par pool et par catégorie

Les valeurs de marché des tableaux suivants correspondent aux valeurs issues du reporting au 31 décembre 2020 et diffèrent des valeurs de la comptabilité des titres portées au bilan.

Catégorie de placement	Stratégie %	Valeur de marché CHF
GEMINI 1e Marché monétaire		
Liquidités	100,0	5 985 140
Total	100,0	5 985 140

Catégorie de placement	Stratégie %	Valeur de marché CHF
GEMINI 1e 10		
Obligations CHF	54,0	896 076
Obligations d'Etats en monnaies étrangères hedged	20,0	331 880
Obligations d'entreprises en monnaies étrangères hedged	16,0	265 504
Actions Suisse	2,0	33 188
Actions étranger	2,5	41 485
Actions étranger hedged	3,5	58 079
Actions marchés émergents	2,0	33 188
Total	100,0	1 659 400

Catégorie de placement	Stratégie %	Valeur de marché CHF
GEMINI 1e 20		
Obligations CHF	48,0	5 924 878
Obligations d'Etat en monnaies étrangères hedged	18,0	2 221 829
Obligations d'entreprise en monnaies étrangères hedged	14,0	1 728 089
Actions Suisse	4,0	493 740
Actions étranger	5,0	617 175
Actions étranger hedged	7,0	864 045
Actions marchés émergents	4,0	493 740
Total	100,0	12 343 495

Catégorie de placement	Stratégie %	Valeur de marché CHF
GEMINI 1e 30		
Obligations CHF	42,0	2 064 797
Obligations d'Etats en monnaies étrangères hedged	16,0	786 589
Obligations d'entreprises en monnaies étrangères hedged	12,0	589 942
Actions Suisse	6,0	294 971
Actions étranger	7,5	368 714
Actions étranger hedged	10,5	516 199
Actions marchés émergents	6,0	294 971
Total	100,00	4 916 183

Catégorie de placement	Stratégie %	Valeur de marché CHF
GEMINI 1e 40		
Obligations CHF	36,0	517 102
Obligations d'Etats en monnaies étrangères hedged	14,0	201 095
Obligations d'entreprises en monnaies étrangères hedged	10,0	143 639
Actions Suisse	8,0	114 912
Actions étranger	10,0	143 639
Actions étranger hedged	14,0	201 095
Actions marchés émergents	8,0	114 912
Total	100,00	1 436 394

Catégorie de placement	Stratégie %	Valeur de marché CHF
GEMINI 1e 50		
Obligations CHF	30,0	1 627 253
Obligations d'Etats en monnaies étrangères hedged	12,0	650 901
Obligations d'entreprises en monnaies étrangères hedged	8,0	433 934
Actions Suisse	10,0	542 418
Actions étranger	12,5	678 022
Actions étranger hedged	17,5	949 231
Actions marchés émergents	10,0	542 418
Total	100,00	5 424 177

Deux caisses de prévoyance gèrent et surveillent leurs stratégies de placement elles-mêmes. Elles gèrent au total une fortune de CHF 8 267 286.

Rapport OPP 2, 2020	31.12.2020 CHF	%	31.12.2019 CHF	%	Différence CHF	%
Marché monétaire	8 410 021	21,63	8 201 444	25,49	208 578	2,54
Compte CHF	-480 756		-277 286		-203 470	
Fonds marché monétaire CHF	8 890 778		8 478 730		412 048	
Total obligations	21 482 160	55,26	17 586 474	54,66	3 895 686	22,15
Obligations CHF	12 886 721		10 534 898		2 351 824	
Emprunts d'Etats ME hedged	4 781 542		3 883 846		897 696	
Emprunts d'entreprises ME hedged	3 619 689		2 966 722		652 967	
Dettes marchés émergents	194 207		201 008		-6 801	
Total actions	8 983 384	23,11	6 387 292	19,85	2 596 091	40,64
Actions Suisse	1 805 773		1 281 320		524 453	
Actions étranger	2 424 744		1 754 458		670 286	
Actions étranger hedged	2 932 601		2 068 830		863 772	
Actions marchés émergents	1 820 266		1 282 684		537 581	
Total	38 875 565	100,00	32 175 211	100,00	6 700 354	20,82

Limites selon l'article 55 OPP 2	31.12.2020 %	31.12.2019 %	Maximum OPP 2 %
Titres hypothécaires	0	0	50
Actions	23,11	19,85	50
Immobilier	0	0	30
Placements alternatifs	0	0	15
Monnaies étrangères sans couverture de change	11,42	10,06	30

6.3. Securities lending

Les opérations de prêt de titres (securities lending) sont autorisées pour l'amélioration du produit des placements. Elles s'effectuent uniquement par le biais du dépositaire global. Durant l'exercice 2020, aucune opération de prêt de titres n'a été effectuée.

6.4 Rendement obtenu

	2020 %	2019 %
GEMINI 1e Marché monétaire	-0,69	-0,84
GEMINI 1e 10	2,60	5,02
GEMINI 1e 20	3,30	7,18
GEMINI 1e 30	3,92	9,18
GEMINI 1e 40	4,51	11,28
GEMINI 1e 50	5,06	13,29

Le bureau administratif planifie les comptes d'espèces et les placements sur le marché monétaire en fonction des flux de capitaux prévisibles. Au 31 décembre 2020, les comptes bancaires auprès d'UBS Suisse SA affichaient un solde de CHF 2 244 187.

6.5 Commentaire sur les frais de gestion de fortune

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Pools de la fondation		
Pool GEMINI 1e	30 608 279	23 682 558
Total placements de fortune transparents	30 608 279	23 682 558
Placements de fortune non transparents selon l'article 48a al. 3 OPP 2	–	–
Total placements de fortune des pools de la fondation	30 608 279	23 682 558
Part des placements de fortune transparents (quote-part de transparence des coûts)	100%	100%
Clients avec placement de fortune individuel		
Total placements de fortune transparents	8 267 286	7 993 740
Placements de fortune non transparents selon l'article 48a al. 3 OPP 2	–	–
Total des placements de fortune des clients avec placements de fortune individuels	8 267 286	7 993 740
Part des placements de fortune transparents (quote-part de transparence des coûts)	100%	100%
Total des placements de fortune	38 875 565	31 676 298
Part des placements de fortune transparents (quote-part de transparence des coûts)	100%	100%
Frais de gestion de fortune directement comptabilisés		
Complementa SA (conseil)	1 616	–
Frais bancaires	478	57 836
Total des frais de gestion de fortune directement comptabilisés	2 093	57 836
Total de tous les frais pour les placements collectifs	150 922	119 176
TER GEMINI 1e 10	0,48%	0,48%
TER GEMINI 1e 20	0,49%	0,49%
TER GEMINI 1e 30	0,49%	0,49%
TER GEMINI 1e 40	0,49%	0,50%
TER GEMINI 1e 50	0,50%	0,50%
TER GEMINI 1e Marché monétaire	0,30%	0,30%
TER moyen de tous les pools directement gérés par GEMINI 1e	0,46%	0,46%
TER moyen de tous les clients avec placements de fortune individuels	0,29%	0,35%
Total des frais de gestion de fortune inscrits au compte d'exploitation	153 015	177 012
Total des frais de gestion de fortune en % des placements de fortune transparents	0,39%	0,56%

6.6 Explication sur les placements

S'agissant des comptes courants avec l'employeur, les créances s'élèvent à CHF 261 688 et les dettes à CHF 12 165. Ces dernières ont été réglées dans l'intervalle.

7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

7.1 Provisions non techniques

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Contributions de base	1 035 573	947 827
Total provisions non techniques	1 035 573	947 827

8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

L'autorité de surveillance n'a formulé aucune demande.

9. AUTRES INFORMATIONS EN RAPPORT AVEC LA SITUATION FINANCIÈRE

9.1 Honoraires du Conseil de fondation

Durant l'exercice 2020, CHF 7297 d'honoraires de présence aux séances ont été versés aux membres du Conseil de fondation.

9.2 Procédures judiciaires en cours

Aucune

10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN

Aucun



Ernst & Young SA
Maagplatz 1
Case postale
CH-8010 Zurich

Téléphone: +41 58 286 31 11
Téléfax: +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de
GEMINI 1e-Sammelstiftung, Schwyz

Zurich, le 1. Juin 2021

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de GEMINI 1e-Sammelstiftung, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe (pages 3 à 14) pour l'exercice arrêté au 31. Décembre 2020.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e, al. 1, LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous



estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31. Décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c, al. 1, LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié

- ▶ si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- ▶ si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- ▶ si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- ▶ si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- ▶ si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA

 Patrick Schaller
(Qualified
Signature)
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

 Pascal Nikles
(Qualified
Signature)
Expert-réviseur agréé

GEMINI 1e